



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/340
S/22889
5 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 24 de l'ordre du jour
provisoire*
LA SITUATION AU CAMBODGE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 1er août 1991, adressée au Secrétaire général
par les représentants de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique,
de la France, de l'Indonésie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué des Coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, publié à Beijing le 18 juillet 1991 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 24 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Les Coprésidents de la Conférence
de Paris sur le Cambodge,

Les membres permanents du
Conseil de sécurité

Le Chargé d'affaires par intérim et
Représentant permanent adjoint de
la France auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Le Représentant permanent de la
Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Jean-Marc ROCHEREAU
DE LA SABLIERE

(Signé) LI Daoyu

* A/46/150.

Le Représentant permanent de la
République d'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Nana SUTRESNA

Le Représentant permanent des
Etats-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Thomas PICKERING

Le Chargé d'affaires par intérim et
Représentant permanent adjoint
de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Jean-Marc ROCHEREAU
DE LA SABLIERE

Le Représentant permanent du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) David HANNAY

Le Représentant permanent par
intérim de l'Union des
Républiques socialistes
soviétiques auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Valentin V. LOZINSKIY

ANNEXE

Communiqué des Coprésidents de la Conférence de Paris sur
le Cambodge et des cinq membres permanents du Conseil de
sécurité de l'Organisation des Nations Unies, publié à
Beijing le 18 juillet 1991

Les Coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont réunis à Beijing les 17 et 18 juillet 1991. Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était également présent.

Les cinq et l'Indonésie prennent note des assurances répétées de toutes les parties cambodgiennes quant à leur acceptation du document-cadre des Nations Unies, en date du 28 août 1990, dans sa totalité, tel qu'entériné par la résolution 668 (1990) du Conseil de sécurité et adopté par acclamation par l'Assemblée générale le 15 octobre 1990, comme base du règlement du conflit cambodgien. Ils observent avec satisfaction que, sur la base de cet engagement, le Conseil national suprême (CNS) a effectué des progrès significatifs vers un règlement politique global lors de ses réunions tenues récemment à Jakarta, Pattaya et Beijing.

Ils se félicitent de l'élection du Prince Sihanouk comme Président du Conseil national suprême.

Ces développements ont créé une situation nouvelle et de nouvelles possibilités d'instaurer une paix durable au Cambodge. Aussi, les cinq et l'Indonésie demandent instamment au CNS à présent opérationnel d'accélérer ses efforts pour surmonter les difficultés subsistantes et pour parvenir, dans le même esprit de réconciliation nationale, à un consensus sur un règlement politique global - fondé sur les projets d'accord du 26 novembre 1990 - lors de sa prochaine réunion de Bangkok du 26 au 28 août 1991. Un tel consensus permettrait de rapidement réunir à nouveau la Conférence de Paris sur le Cambodge pour adopter et entériner un règlement politique global qui serait ensuite adressé à l'Organisation des Nations Unies pour approbation et application.

Les cinq et l'Indonésie se félicitent de la décision du CNS de mettre en oeuvre un cessez-le-feu illimité. Ils se félicitent également de sa décision de cesser de recevoir des aides militaires étrangères, s'engagent à respecter pour leur part cette décision, et demandent à tous les pays concernés de faire de même. Les cinq et l'Indonésie expriment également l'espoir que les pays voisins du Cambodge interdiront toute livraison de matériel militaire à partir de leur territoire à l'une quelconque des parties cambodgiennes. De même, ils réaffirment que le retrait des forces militaires étrangères, le cessez-le-feu et la cessation de l'assistance militaire extérieure doivent être efficacement vérifiés et supervisés par les Nations Unies.

A cette fin, ils accueillent favorablement la proposition du Conseil national suprême préconisant l'envoi d'une mission de reconnaissance des Nations Unies au Cambodge. Ils sont convenus de recommander l'envoi d'une telle mission. Celle-ci engagerait le processus de préparation des aspects militaires de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge et pourrait examiner comment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies peut faire usage de ses bons offices pour contribuer à maintenir le cessez-le-feu officieux illimité actuellement en vigueur.

Les cinq et l'Indonésie se félicitent de la décision prise à l'initiative du Prince Sihanouk d'établir le CNS à Phnom Penh dans le courant de cette année. Ils envisagent de manière positive l'envoi de représentants diplomatiques auprès du CNS après que le Conseil se sera établi à Phnom Penh. De tels représentants seraient nommés dans la perspective de la tenue d'élections libres et équitables sous les auspices des Nations Unies, ces élections faisant partie du règlement politique global, conformément au document-cadre du 28 août 1990 et aux projets d'accords du 26 novembre 1990.

Les cinq et l'Indonésie sont convenus de se réunir de nouveau à Bangkok les 29 et 30 août; à cette occasion ils auront également des discussions avec le CNS à la suite de la réunion que ce dernier aura tenue les jours précédents.

Les participants ont exprimé leurs remerciements au Gouvernement de la République populaire de Chine pour l'excellence de son accueil et des dispositions adoptées pour l'organisation de la présente réunion.
